

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES ENTRE LE 20/06/2023 ET LE 10/07/2023

N° enregistrement	Date de la décision	Thème	Descriptif	Date publication
DEC2023049	21/06/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat d'abonnement pour la fibre optique, appels illimités vers les fixes et mobiles de France et 14 communications simultanées avec la société IPSET d'une durée de 36 mois renouvelable tacitement pour un montant total de 575€ HT mensuel soit 690€ TTC mensuel. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	22/06/2023
DEC2023050	27/06/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec Cirque Autour pour sa prestation dans le parc du Bosquet de Livron-sur-Drôme le dimanche 2 juillet 2023 à de 14h à 18h. Elle présentera le spectacle « Royal Circus ».	29/06/2023
DEC2023051	16/06/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec rémunérer l'association Les Vertébrées pour sa prestation à Domazane, Commune de Livron-sur-Drôme le 8 juillet 2023 à 21h. Elle présentera le spectacle « Soizic DUO ». Le montant total de la prestation s'élève à 763 euros TTC.	30/06/2023
DEC2023052	03/07/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec rémunérer le COLLECTIF SCÈNE ET RUE pour sa prestation aux Petits Robins, Commune de Livron-sur-Drôme le 18 juillet 2023 à 20h30. Il présentera le spectacle « Shake a boom ». Le montant total de la prestation s'élève à 1060 euros TTC.	05/07/2023
DEC2023053	05/07/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat d'abonnement pour un routeur 4G au Centre Social Martin Luther King avec la société IPSET d'une durée de 12 mois renouvelable tacitement pour un montant total de 147€ HT/mensuel soit 176.40€ TTC/mensuel. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	10/07/2023
DEC2023054	07/07/2023	Convention	CONSIDERANT la convention de location de Monsieur Thomas CHAVE et la commune de Livron sur Drome actée par la décision 2022-037 Le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 de la convention d'occupation précaire avec Monsieur Thomas CHAVE, pour l'occupation du logement situé anciennement 8 rue de Couthiol. Suite à un changement d'adresse postale le logement se situe désormais : 5 Square Martin Luther King 26250 LIVRON SUR DROME Les autres termes de la convention ne sont pas modifiés.	10/07/2023
DEC2023055	07/07/2023	Convention	CONSIDERANT la convention de location de Monsieur Fabian BLETTNER et la Commune de Livron-sur-Drôme actée par la décision 2023-045 du 16 mai 2023 Le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 de la convention d'occupation précaire avec Monsieur Fabian BLETTNER, pour l'occupation du logement situé anciennement 8 Rue de Couthiol. Suite à un changement d'adresse postale le logement se situe désormais : 1 square Martin Luther King 26250 LIVRON SUR DROME Les autres termes de la convention ne sont pas modifiés.	10/07/2023